

III. Le projet pédagogique

Vivre la démocratie au quotidien

En tant qu'environnement dans lequel se déroule une partie essentielle de la vie de l'enfant, constituant souvent le premier lieu de vie extra-familial, l'école représente pour les jeunes une occasion unique de socialisation. Du fonctionnement qu'ils y rencontrent dépendent en grande partie leur représentation de la vie en société et leurs attitudes face à celle-ci. Ils doivent y acquérir certaines compétences de base indispensables à la participation démocratique.

Définir des règles de base qui permettent la réflexion et la négociation

Le règlement d'ordre intérieur de nos écoles délimite clairement le cadre dans lequel se déroule la vie scolaire. Il définit des règles fondamentales, sur base desquelles peut se construire la démocratie au quotidien. Cette clarté contribue largement à la cohérence éducative et permet de gérer plus facilement les éventuels conflits.

Une réflexion et une négociation restent toutefois nécessaires face aux cas concrets et dans une perspective d'éducation à la citoyenneté, il reste une place pour l'évaluation du fonctionnement et pour l'élaboration d'éventuelles règles plus précises en fonction de tel ou tel événement ponctuel.

Assurer l'accès de chacun à l'information qui le concerne

Chaque personne directement concernée peut se procurer les divers projets et règlements en vigueur dans l'école.

L'école facilite l'accès de chacun des membres du personnel aux documents qui lui parviennent. Les moyens mis en œuvre tiennent compte du contexte particulier.

Les élèves disposent aussi d'un moyen d'échanger des informations. L'école veille à aller au-delà d'une simple mise à disposition des informations, elle prend, dans les cas où cela paraît utile, des dispositions pour permettre à chacun de comprendre ces informations.

Assurer les conditions d'un fonctionnement démocratique du Conseil de participation

Le décret du 24 juillet 1997 instaure la création auprès de chaque établissement d'un Conseil de participation et définit ses missions lesquelles consistent à :

- débattre du projet d'établissement, l'amender et le compléter
- le proposer à l'approbation du Ministre ou du PO
- évaluer périodiquement sa mise œuvre
- proposer des adaptations
- remettre un avis sur le rapport d'activité remis par le PO

Les compétences du Conseil de participation ne portent que sur le projet d'établissement et le rapport annuel d'activité.

Le projet d'établissement

L'initiative vient du pouvoir organisateur qui remet ses propositions au Conseil de participation lequel débat desdites propositions, les amendes, les complète.

Le texte du projet d'établissement est remis à la Copaloc qui vérifie sa conformité au projet éducatif du pouvoir organisateur et examine ses implications éventuelles sur les conditions de travail et les situations statutaires du personnel. Le texte définitif et les modifications ultérieures doivent être approuvés par le pouvoir organisateur. Le Conseil de participation dispose d'un mois pour soumettre le texte adopté à l'approbation du pouvoir organisateur. Le pouvoir organisateur transmet le projet d'établissement et toute modification ultérieure à l'administration dans le mois suivant son approbation.

Le rapport d'activité

Il porte sur l'année scolaire précédente et est rédigé par l'établissement. C'est le pouvoir organisateur qui l'établit et le transmet après avis du Conseil de participation et avant le 31 décembre à la Commission centrale de pilotage.

Composition

Le Conseil de participation se compose de membres de droit, de membres élus et de membres représentant l'environnement social, culturel et économique de l'établissement.

Les 4 membres de droit sont le chef d'établissement et les 3 délégués du pouvoir organisateur désignés par le Collège échevinal. Les 7 membres élus sont les 3 représentants du personnel enseignant, les 3 représentants des parents élus pour 2 ans, un représentant du personnel ouvrier et administratif. Enfin, les 3 membres de l'environnement social, culturel et économique de l'établissement sont désignés par le Collège échevinal.

Le Président du Conseil de participation est désigné par le pouvoir organisateur.

Les membres de droit, les membres élus et les membres représentants l'environnement social, culturel et économique siègent avec voix délibérative.

Le Conseil de participation se réunit minimum deux fois l'an. Il est convoqué sur demande de la moitié de membres au moins adressée au Président.

Pouvoir et mode de votation

Le Conseil de participation ne dispose que d'un pouvoir d'avis. Il tend à rendre ses avis par consensus. A défaut, l'avis rendu à la majorité des deux tiers des membres présents pour autant qu'il y ait majorité au sein de la délégation du pouvoir organisateur et au sein des délégations du personnel enseignant, des parents, du personnel ouvrier et de l'environnement.

Responsabiliser les élèves

Aux différents moments de la vie scolaire correspondent aussi différents processus démocratiques. Certaines décisions qui concernent la gestion de la classe sont prises par le groupe dans les limites du cadre défini par l'autorité, chaque élève peut y exercer des responsabilités, y jouer un rôle précis.

En faire des acteurs de leurs propres progrès

La gestion des apprentissages est cohérente avec les objectifs d'émancipation citoyenne des élèves : la communication claire des objectifs poursuivis, l'explication des critères d'évaluation, le dialogue sur les difficultés rencontrées, le respect mutuel, la responsabilisation des élèves par rapport à leurs propres progrès, dont l'intérêt pédagogique est bien démontré, sont aussi l'occasion de vivre la démocratie.

Des contrats peuvent être passés entre les élèves et leurs professeurs, qui définissent la part de chacun dans la gestion des apprentissages.

Constituer des équipes éducatives

Nos établissements s'attachent à rompre l'isolement des classes car celui-ci est préjudiciable tant aux enseignants, seul face à leur succès et à leurs difficultés, qu'aux élèves, qui font trop souvent les frais des

incohérences des adultes. Le partage des ressources constitue également une aide pour chacun, en particulier dans le cas d'équipes pluridisciplinaires.

Prévoir des concertations entre les personnes participant à l'éducation des élèves et favoriser les projets communs

Les projets communs permettent d'enrichir les activités pédagogiques grâce aux compétences et aux richesses de chacun. Ils favorisent le dialogue et les échanges sur les questions pédagogiques et constituent des occasions appréciables de formation continue.

Pour réaliser ces projets, mais aussi pour s'informer mutuellement, pour rechercher une solution à un problème rencontré, pour coordonner les exigences à l'égard des élèves, des possibilités de rencontre entre les enseignants ont été aménagées.

Planifier la formation en fonction des besoins de l'équipe éducative

La formation continue est aussi nécessaire chez les enseignants que chez les membres de autres professions qualifiées. Elle peut porter sur les matières enseignées et sur les moyens à mettre en œuvre aux plans didactique, relationnel, administratif, ... Elle répond à un problème rencontré ou se fonde sur le simple désir de progresser dans un domaine particulier lié à la fonction exercée, mais doit toujours pouvoir être justifiée en fonction d'un projet global. Il s'agit d'un investissement de l'équipe pédagogique qui lui permet de devenir plus performante.

Ouvrir l'école aux parents et aux partenaires

Parents et équipes éducative poursuivent le même objectif : éduquer. Le dialogue et la collaboration de divers partenaires sont indispensables à la réalisation de ces objectifs.

Créer un dialogue avec les parents et répondre à leurs interrogations

Il est primordial de répondre aux interrogations des parents à propos de la scolarité de leur enfant. L'équipe éducative met en œuvre divers moyens tendant à rapprocher école et parents. Dans cette optique, l'école organise divers contacts (journées portes ouvertes, festivités, spectacles, animations le tout préparé en étroite collaboration avec les parents) et recherche les modalités de rencontre les plus adéquates. Les parents sont régulièrement informés par l'équipe éducative par le biais de réunions individuelles et/ou collectives avec les parents, des choix pédagogiques de l'équipe éducative et de leurs justifications.

Le bulletin est conçu comme un outil de communication principalement orienté vers les parents, qui vise à faire le point sur la progression de l'élève. Il peut être complété par des grilles, des tableaux de bord individuels et quotidiens. L'école rend en outre accessibles aux parents les cahiers et travaux des enfants.

Associer les parents au processus éducatif

L'implication active des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants est une nécessité. Nous les encourageons à vérifier chaque jour l'accomplissement des devoirs, les invitons à participer aux activités éducatives. L'équipe éducative et notre école des devoirs aide les parents à trouver les meilleurs moyens de soutenir les efforts de leurs enfants. De telles interventions sont importantes face aux parents les plus démunis, dont il faut renforcer la confiance dans les chances de réussite de leurs enfants et dans leur propre capacité à les aider.

Faire appel aux ressources éducatives de l'environnement

La connaissance et l'exploitation des ressources offertes par l'environnement permettent d'élargir la palette des ressources disponibles et de préparer les jeunes à tirer parti de ces ressources au-delà de l'école (organiser des rencontres avec les extérieurs capables de leur apporter des expériences des informations sur

une autres cultures, un métier, participer aux activités culturelles locales,, ...) Plus l'enseignement se fonde sur la réalisation de projets, plus les élèves jouent un rôle important dans la gestion de ces projets, et plus le recours à des ressources extérieures est nécessaire et intégré à la vie scolaire.

Il faut aussi tirer parti des ressources plus lointaines telles que celles offertes par internet et qui favorise la découverte des autres.

Le Conseil de participation enfin inclut des représentants de l'environnement et permet à l'équipe éducative d'aborder les questions soulevées par l'ouverture de l'école vers l'extérieur.

Créer un contexte d'apprentissage favorable

L'élève, pour s'engager activement dans des activités d'apprentissage, doit être disponible et en confiance.

Respecter les rythmes biologiques et psychologiques.

L'organisation des journées et des activités respecte les besoins des élèves en termes de repos et d'alternance des activités. Cette exigence revêt une importance encore plus grande au niveau des plus petits, l'école maternelle offre aux enfants la possibilité de se reposer en cas de nécessité.

Faire confiance et le montrer

Tout individu éprouve le besoin de se sentir accepté, intégré, valorisé et autonome. L'enseignant doit établir avec ses élèves des contacts francs, harmonieux et adopte à leur égard des attitudes et des comportements positifs qui tiennent compte des différences de sensibilité, d'intérêt et de niveau socio-culturel ou socio-économique. Ces comportements reflètent une attitude positive, la confiance dans les possibilités de chacun pour atteindre les objectifs poursuivis.

Un des facteurs entrant en jeu dans la motivation à l'égard des études réside dans la perception que les élèves ont de la relation étroite qui existe entre les contenus d'enseignement et leur vécu personnel ou entre ceux-ci et leur environnement quotidien ou, encore, entre les matières enseignées et leur projet de vie tant sur le plan professionnel que social ou affectif. L'expérience personnelle de chaque élève constitue une richesse et un potentiel d'action trop souvent ignorés, inexploités. L'enseignant s'efforcera de solliciter cet apport et de l'intégrer dans son cours.

Créer un maximum d'occasions d'apprentissage

L'équipe éducative doit veiller à valoriser au mieux le temps qui lui est imparti, en évitant tant que possible les pertes de temps (entrée en classe à l'heure prévue, respect des temps de récréation, organisation des activités, ...). Une organisation dynamique des cours, l'intérêt des élèves et leur motivation exercent aussi une influence sur les possibilités d'apprentissage. L'élève impliqué dans une activité bénéficie d'un temps d'apprentissage réel plus long que celui qui se contente d'assister passivement en attendant la sortie.

La participation active et régulière des élèves aux activités scolaires et extra-scolaires est aussi la condition d'une efficacité pédagogique à la mesure des moyens mis en œuvre par les enseignants. Il est nécessaire de prévoir dans le projet d'établissement les moyens et mesures spécifiques à mettre en œuvre pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (avertissement, encadrement spécifique par l'enseignant ou un éducateur, ...).

Favoriser la continuité pédagogique

L'équipe éducative veille à assurer la continuité entre classes, cycles et niveaux d'enseignement de manière à ce que chaque enseignant puisse tenir compte des apprentissages réalisés à l'étage inférieur et que les enfants vivent les passages dans un climat de sécurité indispensable à une participation active.

Les enseignants du primaire organisent un premier contact avec leurs élèves, les locaux et l'organisation de l'école. Les moyens mis en œuvre sont choisis en fonction du contexte de l'établissement : rencontre des enseignants du maternel et du primaire, gestion de projets communs, parrainages, organisation d'activités communes, immersion régulière des enfants de 3^e maternelle en 1^{er} primaire...

Conduire chacun des élèves aux savoirs et aux compétences attendus

Les conditions minimales assurées, comment s’y prendre pour que chacun acquière tous les savoirs et toutes les compétences dont l’école doit le doter.

Impliquer les élèves dans la gestion de leurs apprentissages

La connaissance du système par les élèves revêt une importance capitale pour leur future réussite. Il importe de veiller à informer les élèves d’une façon adaptée à leur âge, des objectifs poursuivis, des performances attendues et des critères d’évaluation qui seront mis en œuvre. L’élève dispose de la sorte d’informations qui lui permettront d’organiser son apprentissage en pleine connaissance de cause, de s’autoévaluer, de signaler les difficultés rencontrées.

L’enseignant se doit d’informer l’élève des objectifs et des critères d’évaluation, d’établir avec celui-ci un véritable contrat de travail. Le dialogue sur les performances réalisées amorce la conduite de l’élève vers l’auto-évaluation, une des composantes de l’autonomie.

Les travaux à domicile constituent des occasions de mettre à l’épreuve cette autonomie. Toutefois, il faut être attentif au fait qu’en dehors de l’école les ressources disponibles varient fortement d’une famille à l’autre. Il doit donc réserver à ces moments les tâches que l’élève doit pouvoir accomplir sans aide et s’assurer que chacun dispose des ressources nécessaires.

Les socles de compétences, les compétences terminales et les profils de formation indiquent les objectifs à atteindre par les élèves aux différents niveaux. L’enseignant dispose des programmes relatifs aux cours dont il a la charge et veille à consulter ceux qui y sont liés.

Il se réfère aux programmes et privilégie le renforcement des compétences correspondant au niveau où il enseigne de façon à ce que tous les élèves atteignent les objectifs prescrits en matière de compétences spécifiques et transversales (apprendre à l’enfant à résoudre les problèmes mathématiques en le dotant de stratégies de lecture efficaces face à un énoncé qu’il importe de comprendre).

Les élèves les plus avancés sont sollicités à collaborer avec leurs condisciples encore en cours d’apprentissage. L’occasion leur est ainsi donnée d’approfondir leurs connaissances plutôt que de viser de nouveaux objectifs et de creuser de la sorte des inégalités. Cet approfondissement et ce dépassement ne peuvent se réaliser au détriment des moyens accordés aux élèves les plus lents.

Piloter l’apprentissage sur base des informations sur la manière dont procède l’élève.

Toute activité organisée par les enseignants est précédée d’une étape où celui-ci s’assure que les savoirs et savoir-faire nécessaires sont maîtrisés. Il s’efforce de connaître les représentations des élèves à propos du domaine qui va être abordé pour conduire l’apprentissage avec une réelle chance de succès et éviter au mieux les écueils possibles.

L’évaluation formative vise à analyser l’évolution de l’élève en cours d’apprentissage, à observer sa manière de mémoriser une matière, d’appréhender et de résoudre un exercice, un problème, à s’assurer de sa compréhension des consignes. Elle porte tout autant sur la démarche mise en œuvre que sur le résultat proprement dit. L’évaluation formative s’intéresse plus particulièrement aux erreurs commises. Si bien sûr l’objectif est d’éliminer l’erreur, cette évaluation est l’expression des connaissances et des représentations de l’élève à un moment donné. Il est infiniment préférable que l’élève produise une réponse, même erronée, qui indiquera à l’enseignant où résident les difficultés et lui permettra d’organiser la suite de l’apprentissage en conséquence au lieu de se réfugier dans une passivité ou un silence prudent parce qu’il n’est pas certain de ne pas se tromper ou parce qu’il redoute qu’une réponse erronée soit sanctionnée. Il est donc primordial de dissocier les moments d’apprentissage de ceux où il s’agit d’établir un bilan, à accueillir positivement les réponses et à en tirer profit pour la suite de l’activité.

En les exploitant au profit des élèves

L’information recueillie sur les difficultés des élèves permet aux enseignants d’ajuster leurs interventions correctives, individuelles ou collectives, et d’évaluer l’efficacité de leur enseignement.

Elle indique aussi à l'élève la nécessité éventuelle de changer sa manière d'apprendre, de travailler, d'appréhender un problème et d'élaborer une solution.

Au lieu d'avancer dans la matière en se résignant à l'échec de certains élèves, l'enseignant doit mettre en œuvre les meilleurs moyens d'aider chaque enfant en difficulté. Aborder la matière d'une autre manière, avec l'ensemble de la classe, organiser des travaux de groupe associant des élèves en difficulté à des condisciples plus avancés, mettre en place un tutorat, conseiller certains travaux complémentaires, apporter une aide individuelle après s'être rendu disponible en chargeant les élèves plus avancés d'un travail qu'ils peuvent réaliser de façon autonome.

Le Décret-Missions prévoit la possibilité d'organiser la deuxième étape de l'enseignement fondamental (de la 3^e à la 6^e primaire) en cinq ans au lieu de quatre à l'attention des élèves qui n'auraient pu atteindre les objectifs fixés dans le temps imparti. Des mesures prises pour déceler au plus vite les difficultés et y apporter remédiation rendent le recours à cette année complémentaire tout à fait exceptionnel. Toute décision d'y recourir fait état des raisons pour lesquelles l'équipe pédagogique estime que cette mesure est préférable à un maintien dans la classe actuelle accompagnée de diverses formes de soutien. Elle doit aussi proposer un programme adapté établi en fonction des points forts et des points faibles de chacun.

Adapter les méthodes aux objectifs poursuivis

Le Décret-Missions définit la compétence comme « l'aptitude à mettre en œuvre une ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ». Une pédagogie de type transmissif (transmission simple du savoir) ne peut suffire au développement de telles compétences. Il ne suffit pas d'emmagasiner des connaissances pour agir efficacement. -L'élève doit être capable d'énoncer une règle de grammaire et être capable de l'appliquer dans une situation réelle. Pour préparer les élèves à l'action, à la résolution de problèmes, nos enseignants recourent aux méthodes actives, mettent sur pieds des projets.

Différencier les méthodes, pas les objectifs.

Pour permettre à chaque élève d'aller au maximum de ses possibilités, et surtout pour conduire les plus faibles à la maîtrise des socles de compétences, des compétences terminales ou des profils de formation, l'enseignant de la Communauté française différencie le plus possible ses méthodes et stratégies d'enseignement.

Chaque élève, en fonction de caractéristiques qui lui sont propres, mais aussi peut-être en fonction des circonstances, est susceptible de tirer parti d'approches différentes de la matière : activité individuelle ou collective, recours à des présentations graphiques ou uniquement orales, type de but poursuivi,...

L'enseignant évite de recourir systématiquement à l'organisation figée de la classe frontale, dans laquelle il s'adresse collectivement à tous les élèves, courant le risque de créer ennui et démotivation ; il met en place des travaux de groupe, organise des ateliers, suscite des projets.

C'est en offrant une diversité d'expériences d'apprentissage pour chaque compétence à développer que l'école donne un maximum de chances à chacun d'y trouver ce dont il a besoin pour progresser et dote chaque élève de démarches qui ne lui ont pas spontanées.

Un équilibre est recherché entre le respect des caractéristiques de l'élève et la nécessité de le faire progresser, d'enrichir ses démarches et d'élargir ses compétences. Les différences sont respectées dans la mesure où elles n'empêchent pas l'accès aux compétences essentielles. Il s'agit bien sûr d'une différenciation des moyens, non des objectifs. En outre, si le rythme de chacun doit être pris en considération lorsqu'il s'agit d'organiser l'apprentissage, il ne peut conduire ni à une forme de relégation, ni à une mise à l'écart.

En particulier, les socles de compétences constituent le bagage dont chaque élève doit être doté au terme du premier degré du secondaire, et des difficultés à cet égard ne peuvent se résoudre par l'orientation vers une section réputée plus facile.

Mettre en pratique ce qu'on préconise.

Les compétences à développer chez les élèves, de façon cohérente avec l'objectif de développement global, incluent des domaines divers tels que la santé, la culture, les médias.

Nos enseignants mettent tout en œuvre pour assurer la cohérence entre les principes enseignés et le vécu des élèves.

Organiser des bilans

Mettre l'accent sur l'évaluation formative, pour aider l'élève à apprendre, mais sans renoncer pour autant à faire des bilans.

Des bilans, de temps en temps

Il importe avant tout d'atteindre les objectifs visés, et donc un maximum de temps et d'énergie est consacré aux activités d'apprentissage, soutenues par cette sorte d'évaluation qui aide à mettre en œuvre les stratégies les plus efficaces, l'évaluation formative. Il importe cependant de faire le point, au bout d'un certain temps : où les élèves en sont-ils ?

Les enseignants et les équipes éducatives se fondent – pour constituer les épreuves – sur la banque d'items étalonnés prévue par le Décret-Missions.

Cette référence garantit la conformité de l'évaluation aux compétences et savoirs attendus des élèves à chaque niveau, tant en ce qui concerne le niveau d'exigence que le type de compétence. L'évaluation des compétences implique en effet la confrontation des élèves à des tâches ou des actions à accomplir dans une série de situations.

Selon le moment...

En cours de cycle, lorsque l'enseignant juge que telle ou telle compétence est acquise, il s'en assure en organisant une évaluation. Si certains élèves ne réussissent pas l'épreuve, ils poursuivent leur apprentissage et ont encore l'occasion de faire la preuve de la compétence ainsi acquise.

Le Secrétaire Communal,
GODFROID Th.

Le Bourgmestre,
DISTER Ch.

Approuvé par le Conseil de Participation en date du 17/06/2014
Approuvé par la Commission Paritaire Locale de La Hulpe en date du 02/06/2014
Approuvé par le Conseil communal en juin 2014.